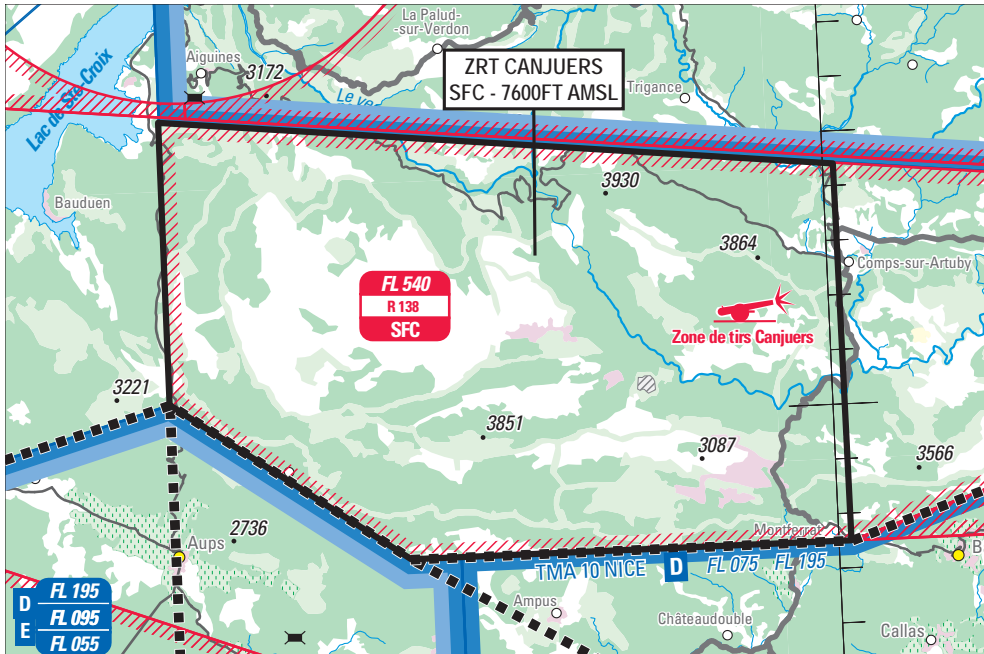


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) CANJUERS pour activité pyrotechnique (FIR Marseille LFMM)

En vigueur : Du 27 mars au 23 juin 2017



Extrait carte SIA au 1 : 250 000 Nice Côte d'Azur édition 2 - 2016

ACTIVITÉ

Dépollution pyrotechnique.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

MON-FRI 0600-1500

INFORMATION DES USAGERS

MARSEILLE INFO : 120.550 MHz

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM : contournement obligatoire

STATUT

La zone réglementée temporaire (ZRT) se substitue à la portion de la zone réglementée LF-R 138 avec laquelle elle interfère.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

434540N 0061320E
434424N 0063017E
433730N 0063020E
433730N 0061915E
434030N 0061320E
434540N 0061320E

SFC / 7600FT AMSL

DISPOSITION COMPLEMENTAIRE

La ZRT est active quand la zone réglementée LF-R 138 est inactive